

Règlement – Concours BEL « Back to School Disney Classics® »

LISEZ ATTENTIVEMENT LE RÈGLEMENT DE CE CONCOURS. IL CONTIENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES. EN PRENANT PART À CE CONCOURS, LE PARTICIPANT SE DÉCLARE D'ACCORD AVEC LES CONDITIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

ARTICLE 1 – OBJET DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le concours « Back to school Disney Classics® » est conçu par la Société Anonyme Bel Belgium, dont le siège social est établi à Avenue de Finlande 2/1, 1420 Braine-L'Alleud -Belgique (BCE. BE 0406.085.946) (ci-après « Bel Belgium S.A. »), et organisé par la société Lielens & Partners SA, Rue Henri Evenepoel 9, 1030 Bruxelles. Ce concours se déroule sur le territoire belge et luxembourgeois uniquement. Il est organisé en collaboration avec HighCo DATA Benelux, désignée par «HighCo», sise à 1730 Asse, Kruiskouter 1, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0427.027.949 et qui est responsable du traitement de la participation.

ARTICLE 2 – GÉNÉRALITÉS

1. La participation au concours est réservée aux personnes physiques habitant en Belgique et au Luxembourg et participant à titre individuel et personnel. En cas de litige, un justificatif d'identité pourra être demandé.
2. Si vous avez moins de 18 ans, vous devez obtenir l'autorisation de votre représentant légal pour pouvoir participer au concours.
3. Les collaborateurs et membres du personnel du Groupe Bel et des tiers auxquels le Groupe Bel fait appel pour l'élaboration du concours ne peuvent pas participer au concours.
4. L'utilisation de la plateforme est sous la responsabilité du participant

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours débute le 08/08/2022 à 00h00 et prend fin le 30/10/2022 à 23 h 59. Aucune participation ne sera acceptée avant et/ou après ces dates même si des emballages porteurs d'une étiquette promotionnelle devaient déjà/encore se trouver en magasin. Bel Belgium S.A. ne peut en effet être tenue pour responsable des stocks des magasins.

Pour participer, le consommateur doit utiliser le code EAN qui se trouve sur le packaging en achetant un produit de la gamme

- Mini Babybel® original, filets de 6, 12 ou 18 pièces,
- La Vache qui rit® Nature 8, 12, 16 et 24 pièces,

- Pik&Croq'® 5 pièces,
- Kiri® 8, 12 et 18 pièces,
- Kiri® Dippi 5 et 8 pièces.

porteur d'une étiquette promotionnelle. Sur ce packaging se trouve un code EAN contenant 13 chiffres. Ce code EAN permet au participant de participer plusieurs fois au concours, pour autant que ses participations soient enregistrées avant le 30/10/2022 à 23h59.

Le participant doit :

- Se connecter sur internet à l'adresse suivante : www.mesfromages.be
- Une fois sur le site concours, il doit remplir le formulaire correctement (nom, prénom, rue, e-mail, adresse postale ...) et accepter les conditions de participation, notamment l'âge et le règlement. Il est rappelé que le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire signalés par un astérisque (*).
- Le participant est obligé d'accepter le règlement du concours avant de pouvoir participer.
- Une fois inscrit, le participant doit insérer son code de participation EAN.
- Une fois le code inséré, le participant doit répondre à la question suivante pour tenter de gagner l'un des 100 lots composé de 7 articles (dit lot L) : 1 set écolier + 1 trousse + 1 jeux de cartes + 1 puzzle + 1 boîte à tartines + 1 gourde + 1 sac à dos – Disney Classics® , l'un des 200 lots composé de 4 articles (dit lot M) : 1 set écolier + 1 trousse + 1 jeux de cartes + 1 puzzle – Disney Classics® ou des coloriages et des jeux Disney Classics®: Combien de personnes participeront au concours d'ici le dimanche (+date) ? (Sachant que nous mettons le compte à zéro le lundi (+date) à 00 h 00 et clôturons le décompte le dimanche de la semaine suivante (+date) à 23 h 59).
- Le participant doit répondre à la question suivante pour tenter de gagner le séjour VIP pour 4 personnes à Disneyland® Paris (2jours/1 nuit ALL-IN): Combien de personnes participeront au concours sur la durée totale de ce concours ? (Sachant que le concours débute le 8 Août 2022 à 00h00 et prend fin le 30 Octobre 2022 à 23h59)
- Le participant sera informé par e-mail du lot qu'il aura gagné : l'un des 100 lots composé de 7 articles (dit lot L) : 1 set écolier + 1 trousse + 1 jeux de cartes + 1 puzzle + 1 boîte à tartines + 1 gourde + 1 sac à dos – Disney Classics® , l'un des 200 lots composé de 4 articles (dit lot M) : 1 set écolier + 1 trousse + 1 jeux de cartes + 1 puzzle– Disney Classics® ou des coloriages et des jeux Disney Classics® dans les 2 semaines suivant sa participation. Si les données remplies ne sont pas correctes, il a encore la possibilité de les modifier en cliquant sur le lien prévu à cet effet. ;
- Concernant le voyage pour 4 personnes à Disneyland® Paris (2jours/1nuit ALL-IN), le grand gagnant sera contacté personnellement par téléphone et puis par e-mail peu de temps après le 30 Octobre 2022.

- Le participant peut participer plusieurs fois au concours mais une fois qu'il a gagné le Lot L ou deux lots différents (ex : Lot L et lot M), le participant ne pourra plus participer au concours. Le participant ne peut pas gagner deux fois le même lot.

ARTICLE 4 – REMISE DU PRIX

Les gagnants des lots suivants (Lot L et Lot M) et des coloriages et jeux Disney Classics® seront prévenus par e-mail. La procédure se déroulera comme suit :

1. Le participant doit répondre à la question relative aux différents lots à gagner mentionnée à l'article 3.
2. 100 lots composé de 7 articles (dit lot L) : 1 set écolier + 1 trousse + 1 jeux de cartes + 1 puzzle + 1 boîte à tartines + 1 gourde + 1 sac à dos – Disney Classics®, l'un des 200 lots composé de 4 articles (dit lot M) : 1 set écolier + 1 trousse + 1 jeux de cartes + 1 puzzle– Disney Classics® ou des coloriages et des jeux Disney Classics® seront à gagner durant 10 périodes selon la répartition suivante :

1^{ère} période (du 08 Août 00h00 au 14 Août 2022 23h59) :
7 lots L, 13 lots M et des coloriages et jeux Disney Classics®
2^e période (du 15 Août 00h00 au 21 Août 2022 23h59) :
15 lots L, 25 lots M et des coloriages et jeux Disney Classics®
3^e période (du 22 Août 00h00 au 28 Août 2022 23h59) :
15 lots L, 25 lots M et des coloriages et jeux Disney Classics®
4^e période (du 29 Août 00h00 au 04 Septembre 2022 23h59) :
15 lots L, 25 lots M et des coloriages et jeux Disney Classics®
5^e période (du 05 Septembre 00h00 au 11 Septembre 2022 23h59) :
7 lots L, 18 lots M et des coloriages et jeux Disney Classics®
6^e période (du 12 Septembre 00h00 au 18 Septembre 2022 23h59) :
7 lots L, 18 lots M et des coloriages et jeux Disney Classics®
7^e période (du 19 Septembre 00h00 au 25 Septembre 2022 23h59) :
7 lots L, 18 lots M et des coloriages et jeux Disney Classics®
8^e période (du 26 Septembre 2022 00h00 au 02 Octobre 2022 23h59) :
7 lots L, 18 lots M et des coloriages et jeux Disney Classics®
9^e période (du 03 Octobre 00h00 au 16 Octobre 2022 23h59) :
10 lots L, 20 lots M et des coloriages et jeux Disney Classics®
10^e période (du 17 octobre 00h00 au 30 Octobre 2022 23h59) :
10 lots L, 20 lots M et des coloriages et jeux Disney Classics®
3. Durant la 1^{ère} période, les 7 participants qui se rapprochent le plus de la bonne réponse gagnent un lot L, les 13 suivants gagnent un lot M. Les autres participants gagnent un coloriage ou un jeu Disney Classics®.

Durant la 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} période, les 15 participants qui se rapprochent le plus de la bonne réponse gagnent un lot L, les 25 suivants gagnent un lot M. Les autres participants gagnent un coloriage ou un jeu Disney Classics®.

Durant la 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} période les 7 participants qui se rapprochent le plus de la bonne réponse gagnent un lot L, les 18 suivants gagnent un lot M. Les autres participants gagnent un coloriage ou un jeu Disney Classics®.

Durant la 9^{ème} et dernière période, les 10 participants qui se rapprochent le plus de la bonne réponse gagnent un lot L, les 20 suivants gagnent un lot M. Les autres participants gagnent un coloriage ou un jeu Disney Classics®.

Les ex æquo éventuels qui subsisteraient seront départagés en fonction du moment de la participation. Les dates et heures relevées sur le serveur informatique serviront à déterminer qui aura donné la bonne réponse le premier.

Le gagnant du lot suivant : voyage pour 4 personnes à Disneyland® Paris (2jours/1nuit ALL-IN) sera prévenu personnellement par téléphone et puis par e-mail. La procédure se déroulera comme suit :

1. Le participant doit répondre à la question relative au voyage pour 4 personnes à Disneyland® Paris - 2jours/1nuit ALL-IN (mentionnée dans l'article 3).
2. Durant ces 12 semaines de concours, le participant qui se rapproche le plus de la bonne réponse gagne le voyage pour 4 personnes à Disneyland® Paris - 2jours/1nuit ALL-IN.

Les ex æquo éventuels qui subsisteraient seront départagés en fonction du moment de la participation. Les dates et heures relevées sur le serveur informatique serviront à déterminer qui aura donné la bonne réponse le premier.

Les prix sont cessibles mais ne peuvent être ni échangés ni convertis en espèces.

ATTENTION : si le vainqueur a indiqué un nom, un e-mail, une adresse et un numéro de téléphone erronés, l'organisateur se réserve le droit de contacter le meilleur participant suivant.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, d'indisponibilité du site internet www.mesfromages.be, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du concours, d'interruption des communications téléphoniques, des dysfonctionnements du réseau internet empêchant le bon déroulement du concours, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur ou du téléphone portable du participant ou tout autre

problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès à internet, aux réseaux de téléphonie mobile, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toutes données, des conséquences de tout virus, anomalie, défaillance technique, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des prix, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration, de l'envoi tardif des e-mails.

Chaque participant prendra toutes les mesures qui s'imposent pour protéger ses propres données et/ou les logiciels sur son matériel informatique contre toute atteinte qui y serait portée. La connexion avec le site et la participation au concours relèvent de la pleine et entière responsabilité des participants.

L'ensemble des frais consécutifs à la participation au concours (téléphone, connexion internet...) sont entièrement à charge du participant. En aucun cas les participants ne peuvent demander le remboursement de leurs frais à l'organisateur.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie. La société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de disposition légale ou tout autre moyen à sa convenance.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant – et, le cas échéant, un gagnant – s'il établit ou soupçonne que celui-ci a tenté de nuire au déroulement légitime du concours en se livrant à de la tricherie, du piratage ou autres pratiques frauduleuses, trompeuses ou abusives (en ce compris en générant des participations au moyen de script, de macro, de robots, de programme ou d'autres moyens automatisés). Ses décisions seront sans appel.

La société organisatrice ne peut en aucun cas être tenue pour responsable si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le concours à tout moment si les circonstances l'exigent.

La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance du prix.

ARTICLE 6 – DONNÉES PERSONNELLES

1. Les participants sont informés que leurs noms et coordonnées feront l'objet d'un traitement informatique.

2. Le traitement des données assuré par HighCo est conforme à toutes les législations et réglementations applicables, dont la loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Sauf pour ce qui concerne l'article 6.3, les données à caractère personnel du participant ne sont communiquées qu'à HighCo, pour suivre le bon déroulement du concours.
3. Les participants qui le souhaitent peuvent être amenés à recevoir des communications commerciales de la part de Bel Belgium S.A. Conformément à la loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement de données à caractère personnel, les participants ainsi que leur représentant légal, s'ils sont mineurs, disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande à Bel Belgium S.A. « Concours Back to School Disney Classics® », Avenue de Finlande 2/1, 1420 Braine-L'Alleud -Belgique

ARTICLE 7 - RÈGLEMENT

Il ne sera échangé aucune communication au sujet du présent concours dont le règlement complet est disponible sur www.mesfromages.be

Le présent règlement est régi par le droit belge. Seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents en cas de litige.

ARTICLE 8 - CONTRÔLE

En cas de force majeure, si des cas non prévus survenaient ou en cas de contestation, les organisateurs pourront prendre toutes décisions nécessaires de nature à assurer le bon déroulement de ce concours. Leurs décisions seront souveraines et sans appel.

Les conditions du présent concours peuvent à tout moment être adaptées par le Groupe Bel. Nous vous conseillons dès lors de les consulter régulièrement.

Chaque situation qui n'est pas prévue par le règlement sera soumise aux organisateurs. Leurs décisions sont définitives.

ARTICLE 9 – CONTACT

Sous réserve de l'article 6 – Données personnelles ci-dessus, toute communication à l'attention de l'organisateur de l'action (question, suggestion, remarque, etc.) doit être envoyée via le « Service Consommateur de Bel Belgium S.A. » disponible sur le site <http://www.groupebel.com/fr/service-consommateur/> (français) et/ou <http://www.bel-group.com/en/customerservice> (anglais) ou via l'onglet aide.

Pour un suivi de commande ou une question relative à votre envoi, veuillez écrire à infoligne@highco.be (français) et/ou infolijn@highco.be (néerlandais) en mentionnant la référence suivante : 16979